



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel

Bruxelles, le 27 janvier 2009
CLPBruxelles/JLB/MDM/ak - D(2009) 4

**NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR SIM KALLAS
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION**

Objet: utilisation de l'argent hors budget ex-économat pour financer une salle de fitness

Le 6 mars 2007, le CLP a émis un avis (Annexe 1) sur l'utilisation de l'argent ex-économat, cet avis est confirmé par note du 12 octobre 2007, (Annexe 2).

Le 24 juin 2008, le CLP a été informé de la décision d'utilisation de l'argent hors budget, notamment, de l'attribution du 1,5 million € pour contribuer à un centre de fitness au Parlement européen.

Le 30 septembre 2008, la plénière a encore débattu de cette utilisation et, suite à cela, a rencontré M. Chêne le 6 octobre 2008 pour lui réitérer sa position de principe.

Le 14 octobre 2008, Mme Manfredi est venue expliquer au CLP la position du Cabinet Kallas en la matière. Le CLP remercie Mme Manfredi des explications données.

Le CLP réitère toutefois l'avis négatif sur l'utilisation de l'argent dans le cadre de ce centre de fitness pour les raisons déjà mentionnées précédemment et se demande ce qu'il adviendra de l'investissement fait en cas de faillite du concessionnaire.

1. Si ce projet est toutefois décidé, le CLP s'interroge, en outre, sur les moyens qui seront mis en œuvre pour garantir la parité d'accès du personnel de la Commission vis-à-vis du Parlement européen, sur les heures d'ouverture du Centre en particulier le week-end et sur la possibilité de tarifs sociaux pour les moins fortunés des fonctionnaires ou autres agents. En effet, pour que ce soit une action sociale, les prix demandés devraient à tout le moins être largement inférieurs aux prix pratiqués à l'extérieur.
2. Quelles garanties peuvent être données quant au reversement des recettes sur la ligne budgétaire de la politique sociale? Qu'advierait-il de ce projet si le concessionnaire retenu considérait qu'un tel projet n'est pas rentable et décidait de cesser toute activité? La Commission récupérerait-elle l'argent versé au Parlement?

Une discussion au COPAS serait de nature à examiner ces différents points et à améliorer le projet d'accord entre la Commission et le Parlement européen



Jean-Louis Blanc
Président

C.c : M. C. Chêne (DG ADMIN)
CLP